NORMANVILLE

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 février, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 12 février, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Madame Claudine COUVRAT
Madame Viviane HUYGHE
Madame Anne HEURTAUX
Madame Michèle LE ROUX
Madame Renée Paule SERVEAUX
Monsieur Sébastien GEORGES
Madame Maryvonne DIVETOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Patrick LECLERC
Monsieur Arnaud MABIRE (Pouvoir à Philippe VIVIER)
Monsieur Jean-Pierre COLLAS (Pouvoir à Viviane HUYGHE)
Madame Nicole CAMILLERI
Monsieur Laurent ROUSSEL

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 10
Nombre de membres votants : 10

oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 25 février 2018 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Kiosque
Audition candidat maîtrise d'œuvre le 2 février 2018.
1 candidat – Architecte BABEL
Cf voir délibération 2018.008

Divers
Berges de Saint-Gaud – Elagage des arbres de long des berges Pêcheurs/Château
Pont des faces – Rue de l'Iton – Pour des raisons de sécurité le pont rue de l'Iton sera fermé à la circulation pendant environ 2 ans. Evreux Portes de Normandie (EPN) prend en charge la construction d'un nouveau pont ou, selon les diagnostics une réparation de celui-ci.

SAVITON
Rencontre du 2 février 2018 – Etude continuité écologique et restauration zone humide sur la Commune de Normanville/Berges de Saint-Gaud.
Monsieur VIVIER a précisé à Monsieur BROCHOT, Président du SAVITON, qu'il ne s'opposait pas au projet mais qu'il ne souhaite pas faire supporter à la Commune de Normanville des frais de fonctionnement importants.
Monsieur VIVIER informe l'assemblée que ce sujet doit être traité avec l'EPN de par son caractère collectif dans le cadre de sa compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

DELIBERATIONS

► **DB2018.001 Construction d'un kiosque à musique**

Dans le cadre du projet de construction d'un kiosque à musique, la Commune de Normanville doit retenir un maître d'œuvre, un contrôleur technique et un coordonnateur SPS afin de mener à bien le projet :

- Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée le 11 décembre 2017 avec publicité au BOAMP, avec une date limite de remise des offres au 22 janvier 2018. Après analyse de l'unique offre reçue, et audition du candidat, il est proposé de retenir l'offre du groupement BABEL Architectes / ABSCIA / INGE Ouest / AGIR Acoustique pour un montant de 21 000,00 € HT.
- Une consultation de coordination SPS de niveau II a été lancée le 22 décembre 2017 auprès de 4 sociétés spécialisées, avec une date limite de remise des offres au 17 janvier 2018 pour laquelle l'analyse des offres propose de retenir la société DEKRA pour un montant de 1 660,00 € HT.
- Une consultation de contrôle technique (missions L + SEI + Hand/Brd + VIE) a été lancée le 22 décembre 2017 auprès de 3 sociétés spécialisées, avec une date limite de remise des offres au 17 janvier 2018, pour laquelle l'analyse des offres propose de retenir la société APAVE pour un montant de 2 675,00 € HT.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :
A l'unanimité
► **APPROUVE** la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre, sous la forme d'une procédure adaptée avec publicité au BOAMP,

► **APPROUVE** les procédures de consultation des entreprises pour le coordonnateur SPS et pour le contrôleur technique, sous la forme de procédures adaptées restreintes inférieures à 25.000 € HT,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement BABEL Architectes / ABSCIA / INGE Ouest / AGIR Acoustique pour un montant de 21 000,00 € HT ; ainsi que tous les avenants s'y afférant dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial ;

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de coordination SPS avec la société DEKRA pour un montant de 1 660,00 € HT ; ainsi que tous les avenants s'y afférant dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial ;

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de contrôle technique avec la société APAVE pour un montant de 2 675 € HT ; ainsi que tous les avenants s'y afférant dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial

► **DB2018.001 Création de poste - Rédacteur territorial**

Le Conseil Municipal réuni le 22 février 2018 a émis un avis favorable à l'unanimité pour la création d'un poste de Rédacteur Territorial à compter du 23 février 2018 – 35/35ème

COMPTE-RENDU

Commission EPN

Commission 1	ATTRACTIVITE
Commission 2	EAU
Commission 3	EQUILIBRE TERRITORIAL
Commission 4	VOIRIE/GESTION DES DECHETS
Commission 5	FINANCES

► EPN - 4ème Commission – Compte rendu du 22 novembre 2017,
► EPN - 3ème Commission - Relevé de décision du 13 décembre 2017,
► EPN – 1ère Commission – Relevé de décisions du 30 janvier 2018,

► EPN - 3ème Commission - Relevé de décision du 1er février 2018,
► EPN - Extrait du compte rendu Bureau Communautaire du 23 janvier 2018,
► EPN – Compte rendu du groupe de travail conformément aux dispositions prises pour les gens du voyage le 17 janvier 2018,
► EPN – 26 janvier Réunion expérimentation T5 à Normanville. Monsieur MABIRE informe l'assemblée que la fréquentation est à 95 % scolaire.
A priori, l'expérimentation du T5 sera maintenue sur la commune sauf pendant les vacances scolaires.

COURRIER DU MAIRE

.

• Préfecture - Circulaire application dispositions collaborateurs de cabinet loi confiance vie politique,

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

• La commune n'a toujours pas réceptionné les calendriers de l'EPN pour les collectes de déchets, encombrants. Le calendrier est téléchargeable sur le site de l'EPN.
• Site internet Normanville – Le nouveau site de la Commune est en ligne :
Url : Normanville.evreuxportesdenormandie.fr
• ESCALE - Coût fonctionnement 2017,
• Chasse aux œufs : Samedi 31 mars 2018
• Monsieur Sébastien GEORGES remarque que les abords du lotissement « Domaine de la Combe » sont très sales (détritus, mais aussi des sacs de ciment, roues, gravats laissés par les entrepreneurs des maisons en construction). Monsieur VIVIER va demander aux agents communaux de ramasser les déchets.
• Les élus demandent s'il est possible que l'EPN fasse procéder à la pose d'un abri de bus à Caër en direction de Gravigny. Monsieur MABIRE se renseignera auprès de l'EPN.

Prochain Conseil Municipal le 22 mars 2018
ONT SIGNE LE REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS :